Envoyé en préfecture le 17/07/2020 Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

#### VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

#### CONSEIL MUNICIPAL 13 JUILLET 2020



Date de la convocation : 6 juillet 2020

Conseillers en exercice: 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 21

Représentés régulièrement convoqués : 12

Date d'affichage: 6 juillet 2020

<u>Présents régulièrement convoqués</u>: Mmes et MM. Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Jean-Marie LÉGUILLON, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Bruno COLESSE, Marie-Laure PATOUX, Claire BEHENGARAY, Basile BERNARD, Grégoire POUPON, Gaëlle RICHET, Soukeyna WILLIER, Lionel ANSELMO, Frédéric ABRAHAM, Marie-Françoise GUGUIN, Gildas QUERE.

Absents excusés régulièrement convoqués: Madame Mélanie VAUCHEL excusée pouvoir à Monsieur Aurélien BEHENGARAY, Monsieur Jérôme ROBERT excusé pouvoir à Monsieur Michel PHILIPPE, Madame Margaux VANTHOURNOUT excusée pouvoir à Monsieur Hervé ADEUX, Madame Christine LEROY excusée pouvoir à Madame Gaëlle RICHET, Monsieur Stéphane BERTOLETTI excusé pouvoir à Monsieur Grégoire POUPON, Monsieur Vincent BOURGES excusé pouvoir à Madame Marie MABILLE, Monsieur Grégory DEREN excusé pouvoir à Monsieur Basile BERNARD, Madame Hélène SOLER excusée pouvoir à Madame Isabelle HERBERT, Madame Nicole BERCES excusée pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Madame Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Monsieur Frédéric ABRAHAM, Madame Isabelle SAINT BONNET excusée pouvoir à Madame Marie-Laure PATOUX, Monsieur Philippe COUVREUR excusée pouvoir à Madame Yannick OLIVERI-DUPUIS.

Secrétaire de séance : Basile BERNARD

# 42 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

**Exposé des motifs** valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

55\_2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal de la Ville, à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

De manière générale et comme habituellement, ce projet est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en tant que de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

En particulier, les impacts budgétaires de la crise sanitaire nécessiteront des ajustements par décision modificative. Au stade de ce projet de budget primitif, l'impact négatif de la crise sanitaire sur les finances de la Ville représente une somme de 600 K€.

Le projet de budget primitif 2020 du budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

|                                         | DEPENSES        | RECETTES        |
|-----------------------------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT                          |                 |                 |
| Opérations réelles                      | 11 567 630,85 € | 12 002 069,00 € |
| Opérations d'ordre                      | 311 018,00 €    |                 |
| Virement à la section d'investissement  | 3 208 595,34 €  | -               |
| Résultat de fonctionnement n-1 reporté  |                 | 3 085 175,19 €  |
| Sous-total fonctionnement               | 15 087 244,19 € | 15 087 244,19 € |
| INVESTISSEMENT                          |                 |                 |
| Opérations réelles                      | 3 854 896,34 €  | 1 541 812,20 €  |
| Opérations d'ordre                      | 116 494,00 €    | 427 512,00 €    |
| Virement à la section de fonctionnement | -               | 3 208 595,34 €  |
| Résultat d'investissement n-1 reporté   | 50 835,36 €     |                 |
| Restes à réaliser n-1                   | 1 261 128,37 €  | 105 434,53 €    |
| Sous-total investissement               | 5 283 354,07 €  | 5 283 354,07 €  |
| TOTAL GENERAL BP 2020                   | 20 370 598,26 € | 20 370 598,26 € |

Les principales inscriptions de ce projet vous sont exposées ci-après.

# <u>La section de fonctionnement</u> s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 15,09 M€.

**EN DÉPENSES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €) BP 2018 BP 2019 Projet BP** BP20/ 2020 **BP19** (%) **OPERATIONS REELLES** 011 - charges à caractère général 2 836 730 2 795 046 3 000 887 7,4% 012 - charges de personnel et frais assimilés 5 479 861 5 376 389 5 464 871 1,6% 436 462 479 324 452 573 -5,6% 014 - atténuations de produits 176 117 100 000 250 000 150,0% 022 - dépenses imprévues 65 - autres charges de gestion courante 1 456 849 1 618 498 1 681 550 3,9% 251 750 66 - charges financières 238 750 208 750 -12,6% 67 - charges exceptionnelles 7 300 7 000 16 000 128,6% 493 000 493 000 493 000 0,0% 68 - dotations aux amortissements et aux provisions

#### Envoyé en préfecture le 17/07/2020

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

Reçu en préfecture le 17/07/2020

11 567 631

4.1%

Affiché le

11 108 007

### VILLE DE BOIS-GUILLAUME **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020** DELIBERATION N° 55\_2020

| OPERATIONS D'ORDRE                           |            |            |            |        |
|----------------------------------------------|------------|------------|------------|--------|
| 023 - virement à la section d'investissement | 2 714 292  | 2 795 485  | 3 208 595  | 14,8%  |
| 042 - transferts entre sections              | 336 644    | 350 000    | 311 018    | -11,1% |
| SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE<br>BUDGETAIRES | 3 050 936  | 3 145 485  | 3 519 613  | 11,9%  |
| TOTAL GENERAL                                | 14 189 005 | 14 253 492 | 15 087 244 | 5,8%   |

11 138 069

Les charges à caractère général (chapitre 011) subissent une forte hausse de +7,4% (+206 K€), largement liée aux dépenses engagées en urgence dans le cadre de la crise sanitaire (masques à destination de la population et des personnels communaux, gel hydroalcoolique, gants, plexiglas, désinfectant....). représentant un total de 106 K€.

#### Il vient en outre s'y ajouter :

**SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS** 

- Une dépense nouvelle, d'un montant de 43 K€, de location de cinq véhicules électriques destinés au remplacement de véhicules thermiques en fin de vie du parc automobile municipal :
- Une augmentation de +19 K€ de l'entretien des espaces verts hors voirie ;
- Un audit de sécurité des systèmes informatiques de la mairie, à hauteur de 20 K€.

En volume, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les fluides : 420 K€ :
- L'entretien des espaces verts accessoires de voirie : 360 K€ ;
- L'entretien des espaces verts hors voirie : 105 K€ ;
- Les fournitures nécessaires au fonctionnement des services publics : 250 K€ (hors gestion de la crise sanitaire);
- Les contrats de maintenance : 289 K€;
- Les honoraires des prestataires : 129 K€ :
- Les frais afférents aux cérémonies et manifestations : 119 K€ ;
- La délégation du service public des crèches municipales : 533 K€.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de +1,6% (+88 K€), en raison des éléments suivants:

- +46 K€ d'évolutions règlementaires (reclassements indiciaires des titulaires dûs au protocole « parcours professionnels, carrières et rémunération », essentiellement);
- +20 K€ de glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- +22 K€ de régime indemnitaire ;
- +15 K€ de recrutements ou augmentations de quotités horaires d'agents ;
- -15 K€ induits par la crise sanitaire, dont :
  - -45 K€ de reports d'embauches ;
  - +30 K€ de prime aux agents pour leur investissement lors de la période (sur la base du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

Les <u>atténuations de produits</u> (chapitre 014) reculent, quant à elles, de -5,6% (-27 K€).

En effet, le prélèvement sur les recettes de la Ville au titre de la loi dite « SRU », au motif du déficit de logement social, a été notifié par les services de l'Etat et s'élèvera à 161 K€, en diminution de -9 K€ par rapport au BP 2019.

L'attribution de compensation versée par la Ville à la Métropole ressort également en baisse, de -16 K€, la commission locale d'évaluation des transferts de charges ayant acté, courant 2019, le transfert des extensions de réseaux électriques sans impact financier pour les communes.

Enfin, le prélèvement sur les ressources de la Ville pour alimenter le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est estimé à 21 K€, à l'identique du montant versé en 2019.

Les <u>dépenses imprévues</u> (chapitre 022) s'établissent à 250 K€, dont une enveloppe de 150 K€ au titre de la crise sanitaire, venant s'ajouter aux 100 K€ prévus habituellement a minima à chaque budget primitif.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) évoluent de +3,9% (+63 K€).

Malgré une réduction de -49 K€ de la contribution communale au SIREST découlant de la réduction du nombre de repas commandés durant le confinement, ce chapitre augmente sous l'effet de trois facteurs :

- La subvention de la Ville au CCAS : +33 K€;
- Les subventions aux associations : création d'un fonds de soutien à ces dernières, d'un montant de 50 K€ :
- Un rappel de cotisation de la CAREL de 23 K€.

S'agissant des <u>charges financières</u> (chapitre 66), la poursuite courant 2019 de l'effort de désendettement de la Ville entraîne une baisse des intérêts, estimée à -12,6% par rapport au budget primitif de l'année précédente.

Les <u>dépenses exceptionnelles</u> (chapitre 67), bien qu'augmentant fortement, restent modérées avec une inscription de 16 K€.

Quant aux <u>dotations aux provisions</u> (chapitre 68), de même qu'aux budgets primitifs 2017, 2018 et 2019, une provision de 493 000 € est constituée en dépenses afin de neutraliser la recette d'un montant équivalent inscrite au chapitre 77 (infra), dans le cadre du contentieux toujours en cours opposant la Ville à l'Etat autour de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée pour l'année 2014, ceci dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat.

Les chapitres qui précèdent constituent les dépenses réelles de fonctionnement, lesquelles ressortent en hausse de +4,1%, soit +460 K€, par rapport au budget primitif 2019. On soulignera l'impact significatif de la crise sanitaire dans cette variation, puisque celle-ci génère un total de +243 K€ de dépenses supplémentaires.

Concernant les dépenses d'ordre de fonctionnement, il s'agit :

Des dotations aux amortissements, qui constituent en l'occurrence l'intégralité des 311 K€ prévus au chapitre 042 – <u>transferts entre sections</u>. Cette dépense obligatoire en section de fonctionnement génère une recette d'un montant équivalent en section d'investissement. Son

Envoyé en préfecture le 17/07/2020 Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

objet est de permettre le renouvellement régulier des immobilisations, supporté par la section d'investissement. Elle peut donc s'analyser comme un autofinancement minimum et obligatoire de la section d'investissement.

- Du <u>virement à la section d'investissement</u> (chapitre 023), qui se chiffre à 3,209 M€. Ce virement permet d'équilibrer globalement la section de fonctionnement, dans la mesure où il correspond à la différence entre les recettes et l'ensemble des autres dépenses de cette section.

A l'identique des dotations aux amortissements, il génère une recette d'investissement d'un montant équivalent, et matérialise ainsi un autofinancement complémentaire de la section d'investissement, qui vient s'ajouter à l'autofinancement minimum que représentent les dotations aux amortissements.

L'autofinancement total, obligatoire et complémentaire, ressort en hausse de +11,9% (+374 K€) au regard du budget primitif précédent, en dépit du dynamisme des dépenses, ce qui témoigne de la bonne tenue d'ensemble des recettes de la Ville.

**EN RECETTES** 

|                                                           | N RECETTES |            |                   |                      |
|-----------------------------------------------------------|------------|------------|-------------------|----------------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)                         | BP 2018    | BP 2019    | Projet BP<br>2020 | BP20/<br>BP19<br>(%) |
| OPERATIONS REELLES                                        |            |            |                   |                      |
| 002 - résultat reporté de fonctionnement                  | 1 846 528  | 2 083 049  | 3 085 175         | 48,1%                |
| 013 - atténuations de charges                             | 30 322     | 30 000     | 30 000            | 0,0%                 |
| 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses | 873 498    | 839 240    | 780 525           | -7,0%                |
| 73 - impôts et taxes                                      | 9 153 339  | 9 254 830  | 9 487 127         | 2,5%                 |
| 74 - dotations, subventions et participations             | 1 098 029  | 1 122 552  | 1 054 884         | -6,0%                |
| 75 - autres produits de gestion courante                  | 628 814    | 375 746    | 108 289           | -71,2%               |
| 76 - produits financiers                                  | 48 875     | 43 075     | 37 044            | -14,0%               |
| 77 - produits exceptionnels                               | 509 600    | 505 000    | 504 200           | -0,2%                |
| SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS                               | 14 189 005 | 14 253 492 | 15 087 244        | 5,8%                 |

| OPERATIONS D'ORDRE                           |            |            |            |      |
|----------------------------------------------|------------|------------|------------|------|
| 042 - transferts entre sections              | 0          | 0          | 0          |      |
| SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE<br>BUDGETAIRES | 0          | 0          | 0          |      |
| TOTAL GENERAL                                | 14 189 005 | 14 253 492 | 15 087 244 | 5,8% |

En premier lieu, il convient de souligner l'amélioration très significative de +48,1% (+1,0 M€) de <u>l'excédent reporté</u> (chapitre 002), traduisant ainsi un net renforcement du fonds de roulement de la Ville à l'issue de l'exécution du budget 2019.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020 Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

Les recettes <u>d'atténuations de charges</u> (chapitre 013) sont difficilement prévisibles et ont donc, comme habituellement, fait l'objet d'une estimation prudente minimale, au vu des réalisations des années antérieures. Les indemnités journalières perçues portent sur des congés de longue maladie.

Les <u>produits des services</u> (chapitre 70) régressent de -7,0% (-59 K€), en raison, pour l'essentiel, de pertes de recettes de facturations péri- et extra-scolaires à la suite du confinement, pour un total estimé à -72 K€.

En dépit d'une diminution importante de -175 K€ des droits de mutation, conséquence également du confinement, ainsi que d'une décision de la Ville de soutenir les entreprises par une exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure en 2020 (-43 K€), les **impôts et taxes** (chapitre 73) évoluent de +2,5% (+232 K€).

En effet, le produit de la fiscalité directe locale est envisagé en augmentation de +424 K€ (+5,4%) par comparaison au budget primitif 2019, à taux constants et au vu des bases prévisionnelles communiquées par les services de l'Etat. Il faut cependant signaler que le produit de la fiscalité 2019 avait été relevé en cours d'exercice par décision modificative. En prenant en compte le produit fiscal 2019 définitif, la variation attendue s'élève à +1,97% (+159 K€).

Par ailleurs, la taxe sur la consommation finale d'électricité s'accroît de +10 K€ (+4,0%), et la dotation de solidarité communautaire de +15 K€ (+7,3%) correspondant à la reconduction du dispositif métropolitain d'aide au développement de l'enseignement artistique.

Les <u>dotations et participations</u> (chapitre 74) subissent elles aussi l'impact de la crise sanitaire avec une perte envisagée de -18 K€, dont -15 K€ sur les recettes versées par la CAF, venant ainsi aggraver un premier réajustement de -70 K€ de ces dernières, découlant de la mise en œuvre de nouvelles modalités de calcul par la Caisse, ainsi que d'une baisse de fréquentation du Spot'ados.

La dotation globale de fonctionnement reste globalement stable en 2020 par rapport au budget primitif 2019 (-0,5%), en précisant cependant qu'au regard du montant définitif de cette dotation pour 2019, qui s'est avéré supérieur à la prévision initiale, la baisse s'établit à -4,6% (-27 K€).

La baisse de -71,2% (-267 K€) observée sur les <u>autres produits de gestion courante</u> (chapitre 75) s'explique par :

- L'absence de reprise partielle de l'excédent du budget annexe du Parc de Halley en 2020, recette qui représentait 245 K€ au budget primitif précédent ;
- Une mesure de soutien au délégataire du service public des crèches sous la forme du report, jusqu'à nouvel ordre, d'une échéance trimestrielle de la redevance versée par celui-ci (-26 K€).

Les <u>produits financiers</u> (chapitre 76) enregistrent le remboursement par la Métropole des intérêts des emprunts « voirie » théoriques qui ont été calculés lors de l'évaluation des charges transférées en 2015. La baisse de -14,0% (-6 K€) de ce chapitre suit le tableau d'amortissement qui s'y rapporte.

Comme évoqué précédemment (Cf. chapitre 68 en dépenses de fonctionnement), les <u>produits</u> <u>exceptionnels</u> (chapitre 77) intègrent principalement une recette prévisionnelle de 493 000 € relative au contentieux ouvert avec l'Etat quant à la DGF 2014 notifiée à la Ville.

In fine, les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 15,09 M€ pour 2020, soit une hausse de +5,8% (+834 K€), pour l'essentiel grâce à l'excédent reporté. L'impact de la crise sanitaire sur les recettes de fonctionnement est évalué à -334 K€ au total.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

La section de fonctionnement ne comptabilise pas de recettes d'ordre.

La section d'investissement s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 5,28 M€ (reports de crédits inclus).

EN DÉPENSES

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)           | Projet BP<br>2020 | Reports de<br>crédits<br>2019 | TOTAL     |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-----------|
| OPERATIONS REELLES                         |                   |                               |           |
| 001 - résultat reporté d'investissement    | 50 835            |                               | 50 835    |
| 020 - dépenses imprévues                   | 100 000           |                               | 100 000   |
| 10 - dotations, fonds divers et réserves   | 145 605           | 182 413                       | 328 018   |
| 16 - emprunts et dettes assimilées         | 650 000           |                               | 650 000   |
| 20 - immobilisations incorporelles         | 75 000            | 45 716                        | 120 716   |
| 204 - subventions d'équipement versées     | 255 204           | 41 400                        | 296 604   |
| 21 - immobilisations corporelles           | 2 321 566         | 587 290                       | 2 908 857 |
| 23 - immobilisations en cours              | 307 521           | 404 299                       | 711 820   |
| 26 - participations et créances rattachées |                   | 10                            | 10        |
| SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS                | 3 905 732         | 1 261 128                     | 5 166 860 |

| OPERATIONS D'ORDRE                        |           |           |           |
|-------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| 040 - transferts entre sections           | 0         |           | 0         |
| 041 - opérations patrimoniales            | 116 494   |           | 116 494   |
| SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES | 116 494   | 0         | 116 494   |
| TOTAL GENERAL                             | 4 022 226 | 1 261 128 | 5 283 354 |

Les principales propositions d'inscription du projet de budget primitif 2020 sont les suivantes :

- Déficit d'investissement 2019 reporté (chapitre 001) : 51 K€ ;
- Amortissement du capital de la dette (chapitre 16) : 650 K€ ;
- Provision pour dépenses imprévues (chapitre 020) : 100 K€ ;
- Remboursement de trop-perçus de taxe d'aménagement (chapitre 10) : 146 K€, à la suite de nouvelles demandes reçues de l'Etat fin 2019 ;
- Dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 2,959 M€, dont :
  - · Crédits de paiement 2020 de l'opération de réalisation d'une halle sportive : 170 K€;
  - · Crédits de paiement 2020 de l'opération de réalisation d'une maison de l'enfance : 128 K€ ;
  - · Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux : 205 K€ ;
  - · Travaux de mise en œuvre de la vidéoprotection tranche 2 : 150 K€;

Envoyé en préfecture le 17/07/2020 Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

Reprise de concessions dans les cimetières : 36 K€ :

· Etudes d'urbanisme : 55 K€ ;

- · Aménagement du skate-park : 30 K€ ;
- · Fonds de concours pour l'aménagement et l'effacement des réseaux de la rue Vittecoq : 189 K€ :
- · Grosses réparations sur les chaudières des bâtiments municipaux : 63 K€ ;
- · Solde de subvention d'équipement à un bailleur pour la réalisation de 18 logements route de Neufchâtel : 58 K€ ;
- · Elaboration d'un schéma directeur du patrimoine immobilier de la Ville : 20 K€ ;
- Petites opérations de travaux et/ou acquisitions de matériels déjà engagées car urgentes :
   129 K€, dont 23 K€ liés à la crise sanitaire (ordinateurs portables pour télétravail, brumisateurs et pulvérisateurs électriques de désinfectant);
- · Une enveloppe disponible de 1,689 M€ à affecter postérieurement au vote du budget, en fonction des priorités de la nouvelle municipalité.

Pour mémoire, les dépenses d'équipement réalisées se sont élevées à 1,82 M€ en 2016, 0,81 M€ en 2017. 1.58 M€ en 2018 et 1.56 M€ en 2019.

Les crédits de dépenses reportés sur l'exercice 2020, correspondant à des restes à réaliser 2019, s'élèvent à 1,26 M€. Ils portent notamment sur :

- Contentieux engagé avec l'Etat autour d'une demande de remboursement de taxe d'aménagement : 182 K€ ;
- Travaux de mise en œuvre de la vidéoprotection tranche 1 : 153 K€;
- Réalisation du terrain synthétique (y compris vestiaires) : 372 K€;
- Subventions attribuées à des bailleurs dans le cadre d'opérations de réalisation de logements sociaux : 35 K€ ;
- Etudes pour l'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville : 35 K€ ;
- Changement des panneaux d'information Place du Coucou et aux Portes de la Forêt : 44 K€ ;
- Réalisation d'un support en béton pour le skate-park : 31 K€ ;
- Achat de véhicules : 141 K€ (dont 126 K€ destinés à un poids lourd) ;
- Tranche 2 du programme de remplacement des plaques de rue : 15 K€;
- Le solde concerne essentiellement des restes à réaliser portant sur la tranche 2019 de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

**EN RECETTES** 

| RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)                     | Projet BP<br>2020 | Reports de<br>crédits<br>2019 | TOTAL     |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-----------|
| OPERATIONS REELLES                                   |                   |                               |           |
| 024 - produits des cessions d'immobilisations        | 75 000            |                               | 75 000    |
| 10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) | 120 000           |                               | 120 000   |
| 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés       | 1 206 529         |                               | 1 206 529 |
| 13 - subventions d'investissement reçues             | 0                 | 105 435                       | 105 435   |
| 16 - emprunts et dettes assimilées                   | 0                 |                               | 0         |
| 27 - autres immobilisations financières              | 140 283           |                               | 140 283   |

## Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

| SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS       | 1 541 812 | 105 435            | 1 647 247      |
|-----------------------------------|-----------|--------------------|----------------|
| DELIBERATION N° 55 2020           | ID : 0    | 76-217601087-20200 | )713-55_2020-D |
| CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET : |           |                    |                |

| OPERATIONS D'ORDRE                             |           |         |           |
|------------------------------------------------|-----------|---------|-----------|
| 021 - virement de la section de fonctionnement | 3 208 595 |         | 3 208 595 |
| 040 - transferts entre sections                | 311 018   |         | 311 018   |
| 041 - opérations patrimoniales                 | 116 494   |         | 116 494   |
| SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES      | 3 636 107 | 0       | 3 636 107 |
| TOTAL GENERAL                                  | 5 177 920 | 105 435 | 5 283 354 |

VILLE DE BOIS-GUILLAUME

Le financement des investissements du budget primitif 2020 est assuré par les recettes suivantes :

- Produits des cessions (chapitre 024) : 75 K€ ;
- Fonds de compensation de la TVA : 120 K€ au chapitre 10, estimés en fonction des dépenses d'investissement exécutées en 2019 :
- Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 1,207 M€. Cette recette matérialise l'affectation en section d'investissement d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent. Elle vise à équilibrer le déficit d'investissement reporté et le solde entre les reports de dépenses et de recettes :
- Remboursement par la Métropole du capital des emprunts « voirie » théoriques (Cf. supra : commentaires du chapitre 76) : 140 K€ au chapitre 27, conformément au tableau d'amortissement :
- Amortissement des immobilisations (opération d'ordre budgétaire chapitre 040) : 311 K€, contrepartie de l'inscription de même montant au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement:
- Virement en provenance de la section de fonctionnement (opération d'ordre budgétaire chapitre 021) : 3,209 M€ ; il s'agit de la recette relative à la dépense inscrite au chapitre 023 de la section de fonctionnement.

Dans la continuité de la politique de désendettement engagée depuis 2015, le budget primitif pour 2020 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

En outre, des crédits sont reportés en recettes sur l'exercice 2020 pour un total de 105 K€, correspondant à des subventions notifiées mais non encore versées :

- Dans le cadre de l'opération de réalisation du terrain synthétique :
  - · 24 K€ de la Ligue du Football Amateur, au titre du tunnel d'accès et des vestiaires ;
- Dans le cadre de la tranche 2017 de mise en accessibilité des bâtiments communaux : 66 K€ (FSIC);

Et 15 K€ pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Bernanos (Etat).

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Envoyé en préfecture le 17/07/2020 Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 076-217601087-20200713-55\_2020-DE

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, et notamment son article 4-IV fixant au 31 juillet 2020 la date limite d'adoption des budgets primitifs au titre de l'exercice 2020.

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu l'arrêté municipal 2020/105/DGS du 14 avril 2020,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé cidessus et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE l'attribution d'une participation d'un montant maximal de 394 417,85 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-Guillaume pour l'exercice 2020, dont le versement sera effectué par trimestre.

APPROUVE l'attribution d'une participation, dont le montant sera établi par l'appel de fonds à recevoir et dans la limite de 50 000 €, au Syndicat Intercommunal Bois-Guillaume - Bihorel (SI2B) pour l'exercice 2020.

PJ: Document budgétaire susmentionné

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour: 27 Contre: 0

Abstentions: 6 (N.BERCES, L.ANSELMO, F.ABRAHAM, MF.GUGUIN, MJ.LEROUX-SOSTENES,

G.QUERE)

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : 1 7 JUIL. 2020

Affichage: 1 7 JUIL. 2020

Retrait affichage:

Théo PEREZ Maire

